



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au foyer de la maison de la culture, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, le mardi le 30 août 2005 à 17 h 15 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2005-1313      SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 AOÛT 2005**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité désigne la maison de la culture pour siéger le 30 août 2005.

Adoptée

**CE-2005-1314\*      AUTORISATION - VENTE DE GRÉ À GRÉ - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 30 000 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation, en vertu des règlements numéros :

**Ex-Ville de Buckingham**

0107-00-01

**Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais**

690

**Ex-Ville de Gatineau**

497-88, 508-88, 509-88, 511-88, 513-88, 514-88, 516-88, 531-89, 553-89, 604-90, 613-90, 617-90, 652-91, 689-91, 748-92, 749-92, 762-92, 785-93, 832-94, 833-94, 854-94, 887-95, 959-97, 963-97, 965-97, 968-97, 971-97, 972-99, 978-98, 981-98, 982-98, 991-98, 998-98, 1002-99, 1003-99, 1008-99, 1012-99, 1017-99, 1018-99 et 1052-2001

**Ex-Ville de Hull**

1471, 2090, 2111, 2395, 2411, 2412, 2763 et 2769

**Nouvelle Ville de Gatineau**

27-2002, 33-2002, 46-2002, 50-2002, 62-2002, 64-2002, 65-2002, 66-2002, 69-2003, 73-2002, 75-2002, 106-2003, 110-2003, 123-2003, 125-2003, 139-2003, 142-2003, 148-2003, 150-2003, 151-2004, 164-2003, 167-2003, 168-2003, 180-2003, 182-2003, 186-2003, 187-2004, 190-2003, 198-2004, 210-2004, 216-2004, 250-2004, 259-2005, 265-2005, 266-2005, 269-2005 et 273-2005

**CONSIDÉRANT** l'offre décrite ci-dessous présentée par l'agence sous la gérance de la Financière Banque Nationale pour une émission d'obligations de 30 000 000 \$ :

ESCOMPTE	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	LOYER
98,523318	2 800 000 \$	2,95%	2006	3,9552
	2 904 000 \$	2,95%	2007	
	2 972 000 \$	3,00%	2008	
	3 060 000 \$	3,15%	2009	
	6 438 000 \$	3,35%	2010	
	1 259 000 \$	3,50%	2011	
	1 306 000 \$	3,70%	2012	
	1 354 000 \$	3,80%	2013	
	1 405 000 \$	3,95%	2014	
	6 502 000 \$	4,05%	2015	

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

1. de demander au ministre des Affaires municipales et des Régions conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser la Ville de Gatineau à vendre de gré à gré à un syndicat de preneurs fermes dirigé par la Financière Banque Nationale les obligations au montant de 30 000 000 \$ datées du 21 septembre 2005, le tout suivant les termes et conditions prévus à l'offre présentée;
2. de demander d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assitant-greffier à signer l'offre mentionnée à l'article 1 sur réception de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions;
3. de demander au chef de file de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 30 000 000 \$;
4. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter ce qui suit :

- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisée à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée.
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée procédera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier est autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2005-1315\* SOUSSION 2005 SP 189 - POLYMEC INC. - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR AU QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE POLICE - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 262 717,10 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Polymec 2000 inc., 99, rue Crémazie, suite E, Gatineau, Québec, J8Y 3P1 pour le remplacement du refroidisseur au quartier général du Service de police, incluant les options 2.1 et 3.1, soit respectivement une garantie complète et un contrat d'entretien pour une période de cinq ans, pour un montant total de 262 717,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 août 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Futur fonds de roulement	232 901,90 \$	Refroidisseur – Sécurité publique Gatineau
02-21930-532	2 304,53 \$	Sécurité publique – Édifice – entretien
04-19100	11 522,67 \$	Dépenses payées d'avance
04-13493	15 988,00 \$	TPS à recevoir - ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 les montants nécessaires pour donner suite au contrat d'entretien.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser, au fonds de roulement, un montant de 232 902 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif